

ORGANISATION DES ELECTIONS – PIC DE ROUBAIX

PROJET D'INITIATIVE CITOYENNE

LES CANDIDATS

Personnes pouvant candidater :

- Les porteurs de projets ayant mené leur projet au titre du Fonds de participation des habitants (FPH) à terme au cours des années 2016 et 2017, qu'ils soient d'un collectif d'habitants ou membres d'une association
- Les membres sortants du Comité qui peuvent s'ils le désirent coopter un candidat par membre du FPH

Procédure d'appel à candidature :

- Un appel à candidature est envoyé à partir du lundi 12 février 2018 auprès de porteurs de projets FPH 2016-2017 (habitants et bénévoles associatifs) par courrier, courriel et sur le site web La FABRIQUE
- Les candidatures doivent être déposées pour le mercredi 14 mars 2018 au plus tard auprès du chef de projet en mairie de quartier (en main propre ou voie postale en mairies de quartiers) ou par courriel : lafabrique@ville-roubaix.fr
- Les candidatures se font par secteur en fonction du lieu de résidence ou du lieu de l'activité de l'association

LES ELECTEURS

Personnes pouvant voter :

- Les porteurs de projets 2016-2017 (et dont le projet a été soldé conformément au règlement intérieur), une voix par habitant
- Les associations ayant une action de proximité sur le quartier en lien avec la mobilisation habitante (centres sociaux, comités de quartier, comités des fêtes, amicales, associations sportives et culturelles) : une voix par association
- Les membres sortants

Un courrier d'information sera envoyé à l'ensemble du corps électoral à partir du lundi 12 février 2018.

LES ELECTIONS

- Le scrutin est un scrutin de liste ou chaque électeur est amené à élire au maximum 10 membres permanents et 10 suppléants

*Organisation des élections des membres bénévoles des Comités d'attribution du PIC de Roubaix
du jeudi 29 mars 2018 – 14:00 à 19:00 heures dans les mairies de quartiers*

- Les listes des candidats seront disponibles à partir du vendredi 16 mars 2018 sur le site de La FABRIQUE, en mairies de quartier et à la Direction politique de la ville et vie associative à l'hôtel de ville de Roubaix
- Les élections auront lieu le jeudi 29 mars 2018 dans les mairies de quartiers, entre 14 et 19 heures
- Sur chaque lieu de vote sera présent :
 1. Deux membres sortants
 2. Un agent municipal : chef de projet qui assure la bonne tenue des élections
- Pour voter, les personnes devront se munir d'une pièce d'identité, du courrier de notification si possible et émarger la feuille de vote.

CALENDRIER

- Lancement de l'appel à candidature à partir du lundi 12 février 2018
- Recueil des candidatures jusqu'au mercredi 14 mars 2018 au plus tard (en main propre auprès des secrétariats des mairies de quartiers, par courrier postal en mairies de quartiers, par courriel : lafabrique@ville-roubaix.fr)
- Diffusion des listes des candidats le vendredi 16 mars 2018
- Election le jeudi 29 mars 2018
- Installation des membres lors des premiers Comités d'attribution du PIC de Roubaix suivant les élections, puis élection de chaque Président par les membres permanents réunis lors de ceux-ci.